

Réunion du groupe de travail de la maison de santé pluridisciplinaire

22 Octobre 2010

1 Présents :

- M. Levigouroux (Responsable superviseur de projet ARS),
- Mme Couzy (Déléguée territoriale 1er recours de la Marne ARS),
- M. Liebens,
- M. Roth,
- M. Guiot,
- Mme Guiot,
- Mme Doré,
- Mme Orblin-Page,
- Mme Guyot,
- M. Gruson.

Ouverture de séance par l'installation de Nicolas Gruson comme animateur du groupe

2 Présentation par M. Levigouroux et Mme Couzy

Sur la façon de présenter la demande de projet à l'ARS, qui est un partenaire et non une tutelle.

Un cahier des charges doit être mis en place de façon indépendante et transmis à l'ARS qui donnera suite.

Ce cahier des charges doit :

- Établir les cibles prioritaires du projet,
- Restituer le contexte actuel,
- Définir l'aide que peut apporter un expert extérieur.

Par ailleurs ils ont rappelé plusieurs choses : Il est important de travailler sur un terrain fragilisé avant qu'il ne soit «désertifié».

Il faut rechercher d'autres partenaires tels que : MSA, le RSI, voir avec les fédérations des maisons de santé (M. Haas).

L'expert partenaire reste à définir mais PS concept semble définitivement à éliminer en raison de leur main-mise trop importante sur le projet.

3 Définir les objectifs

Amélioration de la communication entre les professionnels de santé, définir le «travailler ensemble» :

- Importance d'une unité de lieu dans la structure en conservant la spécification de chacun.
- Établir un règlement intérieur
- Délégation des tâches à définir.
- Améliorer l'attractivité du projet pour attirer de nouveaux médecins et spécialistes et améliorer la qualité de prise en charge du patient.

Intérêt à terme : l'implantation secondaire multi-site.

4 Les enjeux évoqués :

Le dossier patient partagé par informatique pour tous les professionnels.

5 Prochaine réunion

Le cahier des charges doit être établi avant la fin de l'année. En vue de cet objectif, une prochaine réunion est fixée au **vendredi 19 novembre à 12h30**.